

Commerce extérieur

existent dans d'autres régions du Canada. Pourquoi la firme de Vancouver n'a-t-elle pas eu le contrat? Elle aurait pu procéder aux tests nécessaires sur le projet Centennial Pier ou sur un autre projet. Alors que les brevets sont détenus par la Société des brevets et d'exploitation Limitée, pourquoi la firme de Vancouver n'a pas joui de la même considération que les firmes de l'Est? Elle semble désavantagée parce qu'elle est située à Vancouver.

Une autre firme de Vancouver n'a pas obtenu le contrat des canalisations pour l'annexe du pénitencier d'Agassiz. Cette entreprise, un sous-traitant, avait présenté la plus faible soumission au Canada, et pourtant, le gros entrepreneur qui s'est vu octroyer le contrat a refusé d'utiliser ses produits. Cela ne plaît guère à la firme de Vancouver. Le produit utilisé sera fabriqué à Montréal, expédié d'un bout à l'autre du Canada, et sera installé dans un bâtiment construit à Agassiz. Le fabricant de la côte ouest peut aller au diable!

Un hôpital fit un appel d'offres pour des tringles à rideaux. Il existait un produit canadien, l'entreprise était totalement canadienne et le produit était entièrement conçu et fabriqué au Canada. L'outillage était également fabriqué au Canada. Cependant, une firme de la côte ouest a perdu le contrat au profit d'une firme de l'Est, filiale d'une société américaine, qui utilise un modèle américain.

Le ministère de la Consommation et des Corporations provoque une réaction extrêmement injuste chez les détaillants de Vancouver. Les détaillants des Prairies et de l'Ontario ne sont pas astreints au même type d'examen et d'analyse. Une pareille préférence régionale suscite du mécontentement dans l'Ouest et je supplie le gouvernement de changer d'attitude. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont besoin de leur juste part et les petites entreprises de ces deux provinces ont aussi besoin de leur juste part des dépenses du gouvernement fédéral.

Si le ministre d'État responsable des petites entreprises veut aider la petite entreprise, il pourrait envisager de venir aider une usine de chocolat de Vancouver qui a la technologie et le personnel nécessaires pour faire marcher son affaire. Si l'on importait le produit fini d'Angleterre, il serait assujéti à une taxe de 10 p. 100. Il n'y aurait pas de taxes ni de frais supplémentaires, si ce n'est les frais de distribution et de transport et la taxe sur les liqueurs serait remboursée au fabricant. Autrement dit, le fabricant étranger se ferait rembourser la taxe versée sur les liqueurs. Celui-ci peut les acheter à bas prix. Une taxe d'importation de 15 p. 100 est prélevée sur le chocolat au lait importé en gros au Canada. Cette usine emploie 18 personnes et imprime toutes les boîtes et les emballages au Canada. Elle achète son matériel d'emballage et les ingrédients nécessaires à la fabrication du chocolat auprès de fournisseurs canadiens. Cependant, elle doit acheter les liqueurs au prix de détail à la Régie et doit payer la taxe de vente provinciale de 7 p. 100 sur ces produits. C'est tout à fait ridicule, monsieur l'Orateur. Comment peut-on faire marcher une affaire avec le moindre espoir d'exporter, disons, vers les

États-Unis, face à des lois sur les douanes et l'accise aussi aberrantes et dépassées? Il est temps que nous nous efforçons de faire quelque chose d'utile dans le secteur de la petite entreprise.

Il y a un autre secteur qui me préoccupe, monsieur l'Orateur. Dans l'industrie du ciment, si l'on est un petit exploitant, que l'on met du ciment, du sable et du gravier dans un sac et qu'on les garde sous forme de produit sec, il faut imposer une taxe de vente fédérale de 5 p. 100 sur le produit. Mais lorsqu'il s'agit d'une grosse société qui achète le ciment, le sable et le gravier, sans payer de taxe, qui le mélange à de l'eau et le vend sous forme de béton pré-mélangé, le produit, dans ce cas, est exonéré de la taxe de vente fédérale. Est-ce donc si important d'ajouter de l'eau à des ingrédients secs pour justifier de tels avantages à la société par rapport à une autre? Dans une petite entreprise, les vérificateurs peuvent procéder à une vérification en trois ou quatre heures et préparer une facture pour la taxe de vente. Mais dans le cas d'une grosse société, c'est si ennuyeux et cela pose tant de problèmes aux vérificateurs du gouvernement que celle-ci peut vendre le même mélange sec sans payer de taxe de vente. En Colombie-Britannique, il y a le cas d'une société de fabrication qui est exploitée depuis une quinzaine d'années. Elle risque d'être coulée par ce genre de droit fiscal. J'exhorte le gouvernement à faire quelque chose à ce sujet. Il y a toutes sortes de possibilités d'emploi dans le pays mais nos lois font disparaître tout stimulant et empêchent les petites entreprises de demeurer solvables.

Je n'ai pas le temps de parler de l'industrie textile, monsieur l'Orateur, mais s'il y a des petites entreprises qui se sont fait rouler ce sont bien celle-là, quand on a coupé court aux importations. La situation qui s'en est suivie a été bien pénible. Au lieu de maintenir le niveau des importations de vêtements à bon marché pour les gagne-petit, on l'a réduit. Tout le marché s'en est trouvé dérangé. Je conviens qu'il fallait imposer le contingentement mais je crois que nous sommes allés trop vite. Les plus touchés sont le détaillant et le petit importateur qui font venir des tissus spéciaux. Leur avenir est compromis.

Pourquoi n'accordons-nous pas plus d'attention à la petite entreprise canadienne, monsieur l'Orateur? Pourquoi n'utilisons-nous pas les possibilités de recherche et de développement et ne les partageons-nous pas entre la grosse industrie et la petite? Lorsqu'on fait des appels d'offres pour les fournitures du gouvernement, il faudrait également tenir compte de l'équilibre régional. J'exhorte le gouvernement à accorder son attention à la petite entreprise de la côte ouest.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, dans sa motion, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a énuméré un certain nombre de mesures que le gouvernement devrait prendre pour aider la petite entreprise. On peut comprendre, je crois, qu'il évite de mentionner certaines des choses très positives qui ont déjà été réalisées. On peut comprendre également que, dans sa motion, il laisse entendre que certaines choses qui ont été faites ne le sont pas.